

accordées aux membres du personnel enseignant et à des bourses d'études remises à des diplômés. La loi de 1947, modifiée en 1954, accordait au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1957, les laboratoires étaient construits sur le terrain de l'université et ils ont été agrandis en 1963. Le présent programme de recherches s'intéresse davantage aux ressources hydrauliques et minérales, aux domaines de l'agriculture que n'étudient pas d'autres organismes, et à l'aide technique accordée à l'industrie. Un effectif permanent, qui compte présentement près de 60 personnes, exécute une grande partie du programme, mais quelques travaux de recherches du Conseil se font grâce à des subventions versées au personnel de l'Université. La Direction,—c'est-à-dire le Conseil lui-même,—se compose de représentants du gouvernement, de l'industrie et de l'Université nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

**Conseil de recherches de l'Alberta.**—De concert avec l'Université de l'Alberta, la province d'Alberta instituait en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles dont la principale raison d'être résidait dans le désir de favoriser l'exploitation des ressources minérales de la province. Les travaux du Conseil, que régit une loi généralement analogue à celle du Conseil national de recherches, sont financés à même les crédits du gouvernement provincial. Le programme actuel se préoccupe de l'application des sciences à l'exploitation des ressources naturelles de la province et à la création de nouvelles entreprises industrielles. Les recherches effectuées dans les laboratoires du Conseil et de son usine pilote relèvent de deux divisions: la Direction des sciences du sol, à laquelle en confie tous les travaux sur la géologie des nappes d'eau souterraines, les levés et les recherches géologiques, l'enrichissement des minerais, et les sols, et la Direction des combustibles, qui s'intéresse à la houille, au pétrole, au gaz naturel, à la mise au point de produits et de procédés chimiques, ainsi qu'aux essais relatifs à l'essence et à l'huile. En plus de ces Directions, d'autres groupes s'occupent des services de génie industriel, des recherches relatives aux routes, de la physique des nuages y compris la grêle (travaux exécutés en collaboration avec d'autres organismes), ainsi que de certaines études particulières.

La Direction de cet organisme est assurée par un Conseil composé de dix représentants du gouvernement, de l'université et de l'industrie. Des comités consultatifs réunissant des spécialistes en chaque matière surveillent l'exécution des divers programmes de recherches. Les spécialistes en question viennent, soit du gouvernement provincial, soit du monde industriel, soit encore de l'université.

Les principaux laboratoires du Conseil sont situés sur le terrain de l'Université de l'Alberta à Edmonton. Une nouvelle usine pilote est en voie de construction dans le quartier Clover Bar à l'est d'Edmonton.

**Ontario Research Foundation\*.**—Établi en 1928, cet organisme fonctionne en tant que société indépendante qui tire ses pouvoirs d'une loi spéciale de la législature; il est dirigé par un Bureau des gouverneurs nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Au début, il a été financé par une dotation à laquelle ont souscrit des fabricants, des sociétés et des particuliers et par une subvention provinciale. Toutefois, la majeure partie de son revenu actuel provient de recherches exécutées à forfait pour le compte de l'industrie, bien que divers ministères lui fournissent aussi des fonds pour des recherches et pour d'autres travaux entrepris à forfait. La *Foundation* vise surtout à mettre en valeur l'industrie et les ressources naturelles de l'Ontario par l'application de

\* Voir aussi page 418.